**CONSEIL DE LA MAGISTRATURE DE L’ONTARIO**

DANS L’AFFAIRE D’une plainte concernant  
  
l’honorable juge Donald McLeod,

juge de la Cour de justice de l’Ontario dans la région du Centre-Ouest

**Devant :**

L’honorable juge Robert Sharpe, président  
Cour d’appel de l’Ontario

L’honorable juge Hugh Fraser  
Cour de justice de l’Ontario

M. David Porter

McCarthy Tétrault

Membre avocat

Mme Judith A. LaRocque   
Membre du public  
  
**Comité d’audience du Conseil de la magistrature de l’Ontario**

**MOTIFS DE DÉCISION EN CE QUI CONCERNE L’INDEMNISATION DES FRAIS POUR SERVICES JURIDIQUES**

**Avocats :**

Linda Rothstein et Paul Davis  
Paliare Roland Rosenberg Rothstein LLP  
Avocats chargés de la présentation

Mark Sandler et Amanda Ross  
Cooper, Sandler, Shime & Bergman LLP  
Avocats de l’honorable juge Donald McLeod

**MOTIFS DE DÉCISION EN CE QUI CONCERNE L’INDEMNISATION DES FRAIS POUR SERVICES JURIDIQUES**

1. Dans nos motifs datés du 20 décembre 2018, nous avons rejeté la plainte contre le juge Donald McLeod. Le paragraphe 51.7 (5) de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, L.R.O. 1980, chap. C43, prévoit que si la plainte est rejetée à l’issue d’une audience, le Conseil de la magistrature doit recommander au procureur général que le juge soit indemnisé pour ses frais pour services juridiques. Le paragraphe 51.7 (7) confère au comité d’audience le pouvoir discrétionnaire de recommander que l’indemnité se rapporte à tout ou partie des frais pour services juridiques du juge.
2. L’avocat du juge McLeod a remis au comité d’audience un relevé détaillé des frais et débours pour services juridiques, qui s’élèvent à un total de 81 265,96 $, HST et débours inclus. Nous avons passé en revue ce relevé. L’avocate chargée de la présentation a déclaré au comité d’audience qu’à son avis la demande d’indemnisation était raisonnable. Nous sommes d’accord.
3. En conséquence, nous recommandons à la procureure générale que le juge McLeod reçoive une indemnité de 81 265,96 $, HST et débours inclus, au titre des frais pour services juridiques qu’il a engagés dans l’affaire en question.

Date : 22 janvier 2019

Comité d’audience du Conseil de la magistrature de l’Ontario :

L’honorable juge Robert Sharpe, président  
Cour d’appel de l’Ontario

L’honorable juge Hugh Fraser  
Cour de justice de l’Ontario

M. David Porter

McCarthy Tétrault

Membre avocat

Mme Judith A. LaRocque   
Membre du public